



Perspectives des jeunes sur l'adaptation climatique dans les Pyrénées françaises

Préparé par l'Association Petite Graine et Maida CBO – Octobre 2025

Résumé exécutif

- Les catastrophes climatiques observées à la fois dans les Pyrénées françaises et à Kibera (Kenya) révèlent des failles structurelles dans les politiques d'adaptation climatique à l'échelle locale, ainsi qu'une absence de participation des jeunes.
- Les jeunes, en particulier ceux des zones rurales et marginalisées, restent exclus des processus décisionnels, alors même qu'ils figurent parmi les plus affectés par les inondations et les sécheresses.
- Les autorités publiques ne sont pas suffisamment préparées, tant en matière de résilience des infrastructures que dans la sensibilisation et la préparation de la population aux catastrophes climatiques.
- En France, les cas de Luchon (inondations) et de Caramany (sécheresse) illustrent l'incapacité des politiques d'adaptation climatique définies aux niveaux européen et national à se traduire concrètement sur le terrain :
 - Malgré les inondations majeures de 2013, Luchon reste à ce jour exclue du dispositif national Vigicrues, illustrant la persistance de lacunes structurelles dans la couverture du système d'alerte et de prévision des crues.
 - À Caramany, la gestion de la sécheresse repose encore principalement sur des arrêtés préfectoraux restrictifs plutôt que sur une gestion proactive de l'eau ou des solutions communautaires.

Recommandations

- Associer véritablement les populations locales, en particulier les jeunes, afin qu'elles participent activement à la conception et au suivi des mesures d'adaptation climatique.
- Concernant les inondations, renforcer le système d'alerte précoce en améliorant la prévision et la diffusion des alertes, et mettre en œuvre des mesures préventives efficaces (par exemple, abaisser le niveau des lacs de montagne et restaurer les berges).
- Concernant les sécheresses, soutenir les solutions communautaires de gestion de l'eau grâce à la collecte des eaux de pluie, à la filtration naturelle, à la restauration des canaux et à une agriculture résiliente face au changement climatique.

À propos de la campagne : Voices Unheard from Pyrenees to Kibera

Le projet *Voices Unheard from Pyrenees to Kibera (VUPK)*¹ est soutenu par le [Laboratoire d'action jeunesse UA-UE](#), un programme financé par l'Union européenne qui permet à des organisations dirigées par des jeunes d'Afrique et d'Europe de co-crée et de mettre en œuvre des initiatives conjointes. Il est mis en œuvre par Oxfam, le Forum européen de la jeunesse et Restless Development Uganda.

Ce programme a été créé dans le cadre du [Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE pour la période 2022-2027](#) (PAJ), le cadre stratégique de l'Union européenne visant à renforcer la participation des jeunes dans ses relations extérieures. La vision du PAJ pour la jeunesse se reflète dans le [Laboratoire de la jeunesse UA-UE](#), une plateforme de dialogue et de partenariat entre jeunes des deux continents. Dans ce cadre, le Laboratoire d'action jeunesse transforme les idées en actions en soutenant des projets concrets menés par des jeunes, tels que le projet VUPK.

Le projet VUPK aborde la question de l'inclusion des jeunes dans les politiques d'adaptation au changement climatique, en mettant en lumière les défis communs auxquels font face les jeunes en France et au Kenya, notamment ceux issus de milieux marginalisés dont les voix sont souvent absentes des processus décisionnels.

Le projet part d'un constat partagé : à la fois le quartier informel de Kibera et les Pyrénées ont été gravement touchés par des inondations, avec des conséquences dévastatrices pour leurs communautés, mais aussi par des pénuries d'eau, des sécheresses et même des feux de forêts. Les catastrophes climatiques affectent de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables et marginalisés, en particulier les jeunes des zones rurales ou défavorisées. Ces jeunes ont souvent peu accès aux espaces de décision où ils pourraient exprimer leurs préoccupations, besoins et idées en matière de politiques climatiques.

Face à cette réalité, le projet vise à renforcer les capacités des jeunes issus de ces communautés touchées afin qu'ils puissent dialoguer avec les décideurs et proposer des idées sur la manière de conduire les efforts d'adaptation climatique et d'améliorer la préparation communautaire.

Le projet comprend un programme de plaidoyer climatique, incluant des rencontres avec des acteurs politiques clés aux niveaux international, national et local, afin d'amplifier la voix des jeunes de ces communautés et de garantir que leurs contributions soient mieux prises en compte dans les espaces décisionnels.

Ce rapport est structuré en cinq parties :

La Partie 1 situe le contexte et analyse les impacts des catastrophes climatiques sur les jeunes dans les Pyrénées (inondations à Luchon et sécheresses à Caramany);

¹ En savoir plus sur la campagne sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [TikTok](#).

La Partie 2 examine les cadres politiques européens, nationaux, régionaux et locaux, en mettant en évidence les principales failles en matière de mise en œuvre et de gouvernance;

La Partie 3 présente les témoignages de jeunes, relatant leurs expériences vécues et leurs propositions d'action;

La Partie 4 traduit ces observations en recommandations concrètes à l'intention des décideurs politiques;

La Partie 5 propose un focus spécifique sur les inondations de Kibera en 2024.

Partie 1 – Réalités locales : deux territoires face aux extrêmes climatiques

Cette publication examine deux études de cas révélatrices d'événements climatiques, de nature différente, ayant touché deux communautés situées dans les Pyrénées, dans la région Occitanie. Luchon a été frappée par de graves inondations en juin 2013, tandis que Caramany souffre depuis 2022 de pénuries d'eau dues à des sécheresses prolongées.

1.1. Luchon

1.1.1. Présentation de Luchon

Bagnères-de-Luchon est une petite ville au cœur des Pyrénées comptant 2 081 habitants; elle se situe au pied de la chaîne de montagnes des Pyrénées. Située à 630 mètres d'altitude, la ville est entourée de montagnes s'élevant à 2 100 mètres à la station de ski de Superbagnères et jusqu'à 3 404 mètres à l'Aneto, la plus haute montagne sur le versant espagnol. C'est une ville centrée sur l'eau : les thermes, la station de ski, la production d'hydroélectricité avec un réseau de barrages tirant parti des lacs de montagne. Deux rivières traversent la ville, la Pique et l'One, descendant des montagnes et alimentées par de plus petites sources. Les deux rivières ont débordé en 2013, provoquant une inondation majeure, un phénomène qui s'est produit dans l'ensemble des Pyrénées, du côté français comme du côté espagnol.

1.1.2. Les inondations de juin 2013

Les 18 et 19 juin 2013, Luchon a été gravement touchée par une inondation, les deux rivières sortant de leur lit et se transformant en torrents de boue, de sédiments, et de déchets organiques, inondant une grande partie de la ville. L'inondation résulte de la combinaison de trois facteurs climatiques : un hiver avec les plus fortes chutes de neige en 40 ans et un hiver froid qui a retardé la fonte des neiges, de très fortes précipitations tout au long du printemps et des chutes de neige en haute altitude qui ont maintenu la couverture neigeuse sur les montagnes, et un début de mois de juin très chaud avec des températures bien supérieures aux moyennes mensuelles entre

le 9 et le 16 juin. Cela a provoqué la fonte des neiges entraînant un fort débit des rivières.² À cela s'est ajoutée une tempête avec un vent chaud du sud et de très fortes pluies sur 24 heures, déclenchant l'inondation des 17 et 18 juin.

L'inondation elle-même a été un événement météorologique très soudain. Le débit de la rivière a augmenté très rapidement, la montée et la décrue s'étant produites sur environ 10 heures. La crue a atteint son pic le 18 juin à midi, avec une hauteur d'eau de plus de 4 mètres alors qu'elle ne dépasse normalement pas 1,5 mètre en moyenne en juin. L'inondation a charrié de l'eau, de la boue, des débris organiques et des arbres, et a détérioré des maisons et des infrastructures. Les inondations ont causé trois morts et d'importants dégâts matériels, avec un coût financier estimé à plus de 35 millions d'euros dans les vallées de la Garonne et de la Pique.³

Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR) définit une catastrophe comme « une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant des pertes et des impacts humains, matériels, économiques ou environnementaux étendus, qui dépassent la capacité de la communauté ou de la société affectée à y faire face avec ses propres ressources. »⁴ Des chercheurs ont conclu que, à bien des égards, la crue torrentielle des 18 et 19 juin présentait les caractéristiques d'une catastrophe: maisons emportées, routes coupées, campings inondés, exploitations agricoles endommagées, etc.⁵

1.1.3. Un manque de préparation mis en évidence

La crue a révélé une série de défaillances systémiques. Elles peuvent être regroupées en trois catégories : l'alerte précoce et la prévention, la conduite des opérations de secours par les autorités, et la préparation et le suivi de l'état des barrages et des digues.⁶

Le rapport de retour d'expérience met en évidence des failles dans le système d'alerte précoce et de prévention. L'accumulation de conditions climatiques exceptionnelles durant l'hiver et le printemps a conduit Météo-France à exprimer des inquiétudes concernant les niveaux de précipitations dans la région. Météo-France a en effet partagé ces préoccupations lors d'une audioconférence ministérielle le 30 mai 2013, mais, hormis la collecte d'informations par l'administration d'État, ces avertissements n'ont pas conduit à une anticipation effective au niveau local.⁷

Le système national de vigilance des crues, Vigicrues, n'a pas non plus reflété la gravité de la situation. Malgré des indicateurs hydrométéorologiques clairs annonçant une crue majeure, le niveau de vigilance pour la haute Garonne est resté

² SDIS 31 (2013). [Inondations Haute-Garonne, June 2013: RETEX](#). Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne.

³ Sturma et al., 2017, [La crue de juin 2013 dans les Pyrénées garonnaises](#).

⁴ UNISDR (2009). [UNISDR Terminology on Disaster Risk Reduction](#). (UNDRR depuis 2019)

⁵ Sturma et al.

⁶ DREAL Midi-Pyrénées (2013). [Crues des Pyrénées des 18 et 19 Juin 2013](#).

⁷ DREAL, p. 42.

classé orange pendant tout l'événement. Les autorités ont justifié cette décision en expliquant que la crue était localisée, ne paralysait pas de larges zones urbaines sous observation, et que le maintien du niveau orange permettait de concentrer les moyens d'appui sur le Gave de Pau, considéré comme une priorité plus élevée.⁸ Cette décision met en évidence une confusion sur les critères déclenchant une alerte rouge : faut-il attendre une paralysie urbaine étendue pour la déclencher, ou une menace immédiate mais localisée pour les vies humaines suffit-elle ? Elle a aussi soulevé des incertitudes sur la finalité de la vigilance rouge : vise-t-elle principalement à informer les populations exposées ou à orienter les priorités opérationnelles ? En réalité, les torrents étaient d'une violence extrême, dépassant les records historiques dans certaines zones, et représentaient une menace immédiate pour les vies humaines.⁹

Au-delà de la décision de ne pas élever le niveau d'alerte à rouge, le rapport identifie des limites structurelles de Vigicrues, le système national de prévision et d'alerte des crues géré par l'État français, qui ne fournit pas de prévisions 24 h/24 pour la vallée de la Pique.¹⁰ En effet, la station Vigicrues de Luchon ne réalise que des observations directes. Le secteur est exclu du dispositif de prévision Vigicrues au motif que les torrents montagneux en amont sont difficiles à modéliser avec précision.¹¹ La vallée de la Pique reste donc en dehors du réseau national de prévision, bien qu'elle ait déjà subi une crue majeure en 1925. N'étant pas parmi les tronçons surveillés, les communes situées le long de la Pique sont exclues du règlement départemental d'alerte des crues et n'ont donc reçu aucun avertissement via Vigicrues le 17 juin. En effet, pour d'autres communes surveillées, des alertes Vigicrues ont été émises le 17 juin à 16 h 58, tandis que la commune de Luchon n'a reçu l'alerte orange pour crues de Météo-France qu'à 18 h 25.¹²

Les premières inondations ont été observées dans la zone le 18 juin à 6 h 30 du matin, mais le public n'a été informé que par un communiqué préfectoral à 9 h 00, un retard significatif dans l'alerte à la population.¹³ Ce décalage entre l'alerte à la municipalité (la veille à 18 h 25) et l'information du public (le lendemain matin à 9 h 00) illustre le dysfonctionnement de la chaîne d'alerte. Cette faille fondamentale du système d'alerte précoce a coûté de précieuses heures de préparation à la population. À ce jour, ce segment de la rivière reste hors du dispositif de surveillance de l'État dans le cadre du système d'information sur le risque de crue Vigicrues.

Le rapport note également qu'aucun contact n'a eu lieu avec les autorités espagnoles du Val d'Aran (la vallée côté espagnol) pendant la crue et la gestion de crise qui a suivi. Dans les premières heures, il n'était pas clair si la montée soudaine de la Garonne provenait de lâchers de barrages en Espagne ou de fortes pluies en amont.¹⁴

⁸ DREAL, p. 3.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ DREAL, p. 3.

¹¹ Sturma et al.

¹² DREAL, p. 45.

¹³ DREAL, p. 6.

¹⁴ DREAL, pp. 35-36.

Deuxièmement, la gestion de crise a révélé des problèmes de coordination et de communication entre les niveaux départemental et communal. Le Centre Opérationnel Départemental (COD), cellule d'urgence coordonnant les opérations de secours, a été activé à la préfecture de Toulouse, tandis qu'à Luchon, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), plan de gestion de crise en cas de risque majeur, a été activé sous l'autorité du maire.

Cependant, le SDIS, service départemental d'incendie et de secours, a noté que le Poste de Commandement Communal (PCC), placé sous l'autorité des maires, ne fonctionnait qu'à l'échelle communale et n'était pas adapté à une crue s'étendant sur tout le bassin versant.¹⁵ La centralisation des décisions au COD de Toulouse a accentué les décalages: les équipes de secours manquaient d'informations en temps réel, et les instructions du COD étaient souvent en décalage avec les réalités du terrain.¹⁶ Le SDIS a donc recommandé la mise en place d'un niveau de coordination supra-communal, disposant d'une plus grande autonomie dans la prise de décision d'urgence, via la création d'un Poste de Commandement Avancé; cette proposition n'a cependant pas été adoptée par le Préfet.¹⁷

Troisièmement, d'importantes failles ont été relevées dans le partage d'informations concernant les infrastructures hydrauliques, barrages et digues. Connaître leur état durant la crise est essentiel pour les autorités publiques afin d'assurer la sécurité des populations, car la rupture d'un barrage aurait pu avoir des conséquences catastrophiques. La préfecture a signalé des difficultés à obtenir des informations fiables et en temps réel de la part des exploitants, notamment sur le barrage de Castelviel, le barrage de l'One, et les digues.¹⁸

La crise a également mis en lumière des insuffisances dans la préparation des infrastructures. Les barrages ont été poussés à leurs limites : le barrage du lac d'Ôo a débordé à 12 h 30, inondant le village en contrebas sous 30 cm d'eau, tandis que le barrage en amont de Montauban-de-Luchon était presque rempli; il ne restait que 1,5 avant son débordement.^{19,20} Une meilleure anticipation et un abaissement préalable des niveaux des lacs auraient permis d'accroître la capacité de rétention pendant la crue. Le barrage du lac d'Ôo n'a pas pu remplir sa fonction régulatrice habituelle car il était en rénovation, et les turbines hydroélectriques de Luchon étaient inactives et ne pouvaient pas réguler les niveaux d'eau, transformant le lac en déversoir qui a aggravé le débordement.²¹

Plusieurs digues ont également cédé, inondant les habitations voisines. Par exemple, les digues de Salles et de Pratviel ont rompu et ont nécessité des réparations d'urgence, et les murs de défense de Luchon ont été endommagés sur

¹⁵ SDIS, p. 23.

¹⁶ SDIS, p. 25.

¹⁷ SDIS, p. 23.

¹⁸ DREAL, pp. 25-26.

¹⁹ SDIS, p. 62.

²⁰ SDIS, p. 64.

²¹ "Envahi par les eaux boueuses, le village d' Ôô revit le drame de 2013" [La Dépêche, 14 Juin 2018.](#)

une longueur de 3 km.²²²³ Le barrage de Castelviel, situé sur la Pique et conçu pour piéger les roches et sédiments, a été totalement submergé : la crue de 2013 l'a rempli à sa capacité totale de 90 000 m³, avec un apport d'environ 20 000 m³ pendant l'événement, montrant que des opérations de curage et d'augmentation de capacité auraient dû être réalisées plus tôt. Puisqu'une crue centennale apporte environ 30 000 m³ de sédiments, le barrage n'était pas préparé à résister à une telle crue. Des travaux d'urgence ont été menés pour abaisser et stabiliser la structure du barrage.²⁴

1.2. Caramany

1.2.1. Présentation de Caramany

Caramany est un petit village situé dans les Pyrénées-Orientales, comptant 130 habitants. Le climat de Caramany est méditerranéen, avec un environnement sec et rocailleux, façonné par une combinaison de garrigue, de maquis, de vignobles et de relief accidenté. La région connaît des étés très chauds, dispose de ressources en eau limitées et est fréquemment touchée par la sécheresse.

L'économie locale repose en grande partie sur la viticulture. Caramany connaît un renouveau avec l'arrivée de jeunes professionnels dynamiques et de jeunes parents qui dynamisent la vie communautaire. C'est la raison pour laquelle le projet travaille avec cette communauté.

1.2.2. Sécheresse et crise de l'eau

Caramany connaît une grave sécheresse depuis 2022, qui a atteint des niveaux critiques en 2025. C'est l'un des rares territoires en France classés en « crise » sur [VigiEau](#), l'outil national de suivi de la sécheresse et de l'accès à l'eau, ce niveau étant le plus élevé des cinq niveaux d'alerte.

Des arrêtés préfectoraux sont régulièrement mis à jour, imposant des restrictions strictes d'usage de l'eau en fonction de la gravité de la sécheresse. L'arrêté sur lequel se fonde cette publication (juillet 2025) limite l'accès à l'eau exclusivement aux besoins prioritaires.²⁵ Par exemple, à Caramany, l'usage de l'eau est désormais strictement limité aux besoins essentiels. Tous les usages non prioritaires tels que l'arrosage des pelouses, le lavage des voitures ou le remplissage des piscines sont interdits. L'arrosage des potagers est restreint à la fin de soirée, lorsque les réserves le permettent. L'eau est traitée comme une ressource protégée, avec des contrôles et des amendes destinés à garantir un usage responsable. L'agriculture, principale activité économique de la région, en souffre lourdement. Tous les prélèvements dans les rivières et les cours d'eau sont interdits, sauf pour abreuver le bétail. L'irrigation

²² SDIS.

²³ DREAL, p. 19.

²⁴ Autorité environnementale (CGEDD), Avis n°2018-11, 25 avr. 2018, [curage barrage Castelviel \(31\)](#).

²⁵ Préfecture des Pyrénées-Orientales (2025). [Arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2025/196/0001](#), 15 juillet 2025.

des cultures maraîchères et des vignes est réduite de 80 % pour les systèmes gravitaires et de 50 % pour l'irrigation au goutte-à-goutte.

Cette crise affecte profondément la vie quotidienne à Caramany, où de nombreux habitants sont fortement dépendants de la viticulture et des petites exploitations agricoles. Les restrictions strictes sur l'eau exercent une pression supplémentaire sur les ménages à faibles revenus, qui dépendent souvent de leurs potagers. Les jeunes travaillant dans des emplois agricoles saisonniers voient leurs moyens de subsistance menacés, tandis que les viticulteurs et petits exploitants locaux subissent des pertes croissantes à mesure que l'irrigation devient presque impossible. Dans ce contexte rural, la situation et les restrictions renforcent les inégalités existantes et soulignent l'urgence de mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées pour protéger les populations les plus exposées et soutenir l'économie locale.

À l'échelle du territoire, l'habitabilité des Pyrénées-Orientales est soumise à une pression croissante, la sécheresse prolongée menaçant l'accès à l'eau de base et la viabilité agricole. Certains villages ont déjà dû recourir à des livraisons d'eau d'urgence par camion pour remplir les châteaux d'eau et distribuer des bouteilles aux habitants.²⁶ D'autres ont connu des coupures d'eau totales, les robinets restant totalement à sec.²⁷

1.2.3. Une mauvaise gestion de l'eau

Il est urgent de repenser l'agriculture locale. Comme le dit un agriculteur local, il faut « une agriculture résiliente, adaptée à un climat changeant, avec des cultures résistantes à la sécheresse comme la pistache, la câpre, le caroubier, le vétiver et le pois chiche ».²⁸ Cela implique également de remettre en question les productions gourmandes en eau, comme les vergers de pêcheurs et d'abricotiers ou le maraîchage traditionnel.²⁹

Pourtant, au lieu de s'attaquer à ces défis structurels, le discours public se tourne souvent vers le technosolutionnisme. En 2024, la ministre de la Transition écologique a annoncé un plan visant à prolonger les canaux d'eau du Rhône jusqu'à Montpellier, puis vers les Pyrénées-Orientales³⁰, présenté comme une solution miracle, mais qui ne traite pas les causes profondes de l'utilisation non durable de l'eau. Parallèlement, certaines décisions semblent totalement déconnectées des réalités

²⁶ Martine Valo, « Sécheresse persistante dans les Pyrénées-Orientales : "Cette fois, c'est du brutal" », [Le Monde, 22 avril 2024](#).

²⁷ 42 communes des Pyrénées-Orientales "sous tension" pour l'accès à l'eau potable. [ActuPerpignan, 19 avril 2024](#).

²⁸ « On a le climat de Casablanca » : le Roussillon, en manque d'eau, contraint de s'adapter", [Ouest-France, 21 mars 2024](#).

²⁹ "On prie pour avoir de l'eau", [France Info, 21 Mars 2024](#).

³⁰ Face à la sécheresse, un mégaprojet pour pomper le Rhône, [Reporterre, 24 Mai 2024](#).

locales, comme l'autorisation d'un nouveau parcours de golf à Villeneuve-de-la-Raho, fortement critiquée par les ONG environnementales.³¹

Récemment, dans une lettre ouverte, 92 universitaires et scientifiques ont appelé à repenser le territoire comme « habitable et résilient » face au stress hydrique à long terme.³² Dans cette lettre, ils dénoncent la poursuite de la construction de nouveaux logements et lotissements, ainsi que la création du nouveau golf, qui aggravent les tensions sur l'eau avec d'autres secteurs économiques clés tels que l'agriculture, le maraîchage ou la production hydroélectrique issue des barrages. Ils appellent à anticiper et à s'adapter au réchauffement climatique, et à repenser l'aménagement du territoire dans les Pyrénées-Orientales selon le paradigme de la sobriété : sobriété dans l'usage de l'eau, des sols et de l'énergie. Ils soulignent la nécessité de redéfinir le vivre-ensemble collectif grâce à la mobilisation de tous les acteurs, afin de maintenir le territoire viable et désirable.

Partie 2 - Cadres politiques et lacunes : sommes-nous équipés ?

2.1. Niveau européen

Au niveau de l'Union européenne, la crise climatique et la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'adaptation sont largement reconnues. Les chefs d'État et de gouvernement, réunis au sein du Conseil européen, ont souligné que l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes exigent une réponse mondiale renforcée. Ils ont rappelé que les efforts d'adaptation et d'atténuation du changement climatique demeurent essentiels pour accroître la résilience de l'Union européenne et sa capacité à réagir face aux crises.³³

La réponse politique de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique repose sur trois composantes.

Premièrement, la Loi européenne sur le climat (2021) inscrit dans la législation l'objectif de devenir une société neutre en carbone (atténuation) et résiliente au climat (adaptation) d'ici 2050, traduisant ainsi l'engagement énoncé dans l'Accord de Paris.³⁴

En particulier, l'article 5 du règlement traite de l'adaptation au changement climatique et impose aux États membres d'assurer la cohérence des politiques d'adaptation au sein de l'Union et dans les États membres, ainsi que leur intégration dans tous les domaines politiques, y compris la politique extérieure de l'UE. Élément clé du projet VUPK, il reconnaît la nécessité de donner la priorité aux populations les plus vulnérables et d'améliorer les politiques climatiques par la concertation. En effet, les

³¹En pleine sécheresse dans les Pyrénées-Orientales, un projet de golf « exemplaire » provoque une mobilisation, [Le Monde, 16 mars 2024](#).

³²"Pour un territoire habitable et résilient", [L'Indépendant, 6 février 2024](#).

³³ Conclusions du Conseil européen, [EUCO 14/23](#) (26–27 Oct. 2023), para. 26.

³⁴ [Règlement \(EU\) 2021/1119](#) établissant la loi européenne du climat.

institutions de l'UE et les États membres « se concentrent, en particulier, sur les populations et secteurs les plus vulnérables et les plus touchés, et identifient les lacunes à cet égard en consultation avec la société civile » (article 5, paragraphe 3). L'article 9, sur la participation du public, prévoit en outre que la Commission « dialogue avec toutes les composantes de la société [...] et favorise un processus inclusif et accessible à tous les niveaux » pour l'échange de bonnes pratiques et l'identification d'actions contribuant aux objectifs d'atténuation et d'adaptation.

Deuxièmement, la Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique (2021), s'appuyant sur la stratégie de 2013, fixe l'objectif de parvenir à une Europe résiliente au climat d'ici 2050.³⁵ Elle appelle à une adaptation plus intelligente, plus systémique, plus rapide et plus internationale, reflétant une approche globale de la gestion des risques climatiques à tous les niveaux de la société :

- **Plus intelligente**, en renforçant les connaissances et la modélisation des impacts du changement climatique, et en rendant l'information plus accessible grâce à des plateformes telles que *Climate-ADAPT* et l'Observatoire européen du climat et de la santé.
- **Plus systémique**, en veillant à ce que l'adaptation soit intégrée dans tous les secteurs et politiques, de l'agriculture et de l'énergie à la finance et aux infrastructures, et en promouvant des solutions fondées sur la nature telles que la restauration des zones humides, la végétalisation urbaine et le reboisement comme outils efficaces et peu coûteux pour renforcer la résilience.
- **Plus rapide**, en comblant l'écart entre planification et action, en accélérant les investissements dans l'adaptation et en étendant la mise en œuvre de solutions éprouvées. Cela implique de traduire la recherche et l'innovation en pratique à travers des programmes tels que *Horizon Europe* et *LIFE*.
- **Plus internationale**, en mettant l'accent sur la solidarité avec les régions vulnérables, en particulier l'Afrique et les petits États insulaires en développement, par une augmentation des financements climatiques et un renforcement de la coopération en matière de planification et de renforcement des capacités d'adaptation.

Troisièmement, le futur Plan européen d'adaptation climatique, qui doit être adopté en 2026, vise à transformer cette vision en action concrète à l'échelle européenne.³⁶ Son objectif est de traduire la vision européenne de l'adaptation en actions tangibles, en veillant à ce que les États membres, les régions et les secteurs soient mieux préparés aux risques climatiques croissants. Bien que les détails soient encore en cours d'élaboration, le plan devrait se concentrer sur plusieurs priorités :

- Garantir une appropriation des risques climatiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une question de subsidiarité : le niveau local doit être équipé et acteur de sa propre préparation, y compris dans la coopération transfrontalière.

³⁵ [La nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique](#), COM(2021) 82 final.

³⁶ Information tirée de la conférence de Kurt Vandenberghe, intitulée « Adaptation au changement climatique », [EconPol Annual Conference](#), Bruxelles, 19 Mai 2025.

- Définir une définition commune et un cadre européen commun pour l'évaluation, la gestion et la communication des risques climatiques. Cela comprend, par exemple, la réalisation de tests de scénario à +4°C en Europe dans tous les secteurs, comme cela se fait en France dans le cadre de la politique nationale d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).
- Mettre la compréhension du climat et les outils d'aide à la décision à la portée de tous les acteurs publics et privés, afin qu'ils puissent évaluer leurs vulnérabilités et mieux se préparer. Les connaissances existent : l'enjeu est désormais de les traduire localement, pour que chaque territoire puisse agir sur la base de données concrètes.
- Créer un marché pour les solutions climatiques : systèmes de protection contre les inondations, matériaux de construction résistants à la chaleur et aux crues, ainsi qu'infrastructures hydriques. Promouvoir les solutions fondées sur la nature, en restaurant par exemple les dunes plutôt que de construire des digues plus hautes.
- Enfin, s'attaquer au problème du manque de couverture assurantielle dans les zones à haut risque.

Malgré le cadre politique en place, des lacunes subsistent dans la mise en œuvre au niveau de l'Union européenne.

Premièrement, la Commission européenne n'a pas pleinement respecté les obligations qui lui incombent au titre de la Loi européenne sur le climat, en particulier celles découlant des articles 5 et 9, consistant à donner la priorité aux populations les plus vulnérables et à garantir leur participation effective à l'élaboration des politiques d'adaptation au changement climatique. Les jeunes et les communautés locales des territoires pyrénéens exposés aux risques climatiques ont peu, voire aucune, possibilité d'interagir avec les institutions européennes ou de contribuer à la définition des mesures d'adaptation qui les concernent directement.

Deuxièmement, les États membres ne mettent pas en œuvre la Stratégie d'adaptation au changement climatique. La Commission européenne fait état de failles importantes dans l'évaluation des besoins d'investissement pour l'adaptation par les États membres et par l'Union européenne, et la plupart des pays ne disposent pas de budgets spécifiquement consacrés au financement de ces actions.³⁷ La Commission souligne également qu'il reste beaucoup à faire de la part des États membres en matière de gouvernance, de sensibilisation, d'équité et de résilience équitable, de financement et de solutions fondées sur la nature. Elle relève aussi un écart entre ce qui est présenté dans les plans climatiques et les mesures d'adaptation prévues et effectivement mises en œuvre. Par conséquent, elle avertit que les progrès ne suivent pas le rythme de l'accélération du changement climatique : l'Union européenne et les États membres « doivent devenir nettement meilleurs dans la préparation et la réponse efficace aux risques climatiques ».³⁸

³⁷ Commission Staff Working Document, [Assessment of progress on climate adaptation in the individual Member States](#), SWD (2023) 932 final.

³⁸ European Commission, COM(2024) 91 final, [Managing climate risks – protecting people and prosperity](#).

2.2. Niveau national

Les inondations et les sécheresses infligent déjà un lourd tribut à la France, avec des dommages liés aux inondations atteignant jusqu'à 800 millions d'euros par an et la seule sécheresse de 2022 coûtant plus de 5 milliards d'euros.³⁹⁴⁰

La politique française d'adaptation au changement climatique se trouve principalement dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).⁴¹ Ce plan en est désormais à sa troisième version actualisée, publiée en mars 2025. Le PNACC 3 est un document complet de 388 pages contenant 52 mesures et plus de 200 actions pour adapter la société française au changement climatique. Une mesure clé est que les évaluations et mesures d'accompagnement sont élaborées sur la base d'une trajectoire de réchauffement de +4 °C. En effet, le scénario de référence projette une hausse moyenne des températures de +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050, et +4 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Ce réchauffement devrait avoir des conséquences considérables : une réduction d'environ 10 % du PIB et des pertes agricoles d'environ 1 milliard d'euros d'ici 2050.

L'analyse suivante se concentrera sur les mesures 3 et 6 relatives à la prévention des inondations et aux risques de montagne (pertinentes pour Luchon), la mesure 7 sur les feux de forêt et la mesure 21 sur la gestion de la sécheresse (pertinente pour Caramany). Enfin, les mesures 47 et 48 portent sur la gouvernance, la participation citoyenne et l'engagement de la jeunesse.

La mesure 3 vise à protéger la population contre les inondations en adaptant la politique de prévention des crues. Avec le changement climatique, une personne sur cinq en France, soit environ 13 millions de personnes, est exposée aux risques d'inondation. Les actions identifiées dans le cadre de cette mesure incluent :

- Renforcer le soutien de l'État aux collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre de leur responsabilité légale en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence GEMAPI), en les aidant à identifier les zones les plus exposées et à définir les mesures de prévention et de protection adaptées. Cela inclut des orientations sur la conception et la modernisation des ouvrages hydrauliques et des digues, le recours aux solutions fondées sur la nature, la réduction de l'exposition et de la vulnérabilité, la sensibilisation du public et l'amélioration de la gestion de crise.
- Étendre le service national de vigilance des crues (Vigicrues) afin qu'il couvre l'ensemble du territoire français d'ici 2030. Les modèles et outils de prévision sont développés de 2024 à 2028. Cela signifie que, malgré les lacunes

³⁹ [Stratégie nationale de gestion du risque d'inondation](#), Ministère de l'Écologie, 2014.

⁴⁰ Ministère de la Transition écologique, *Sécheresse 2022 – Bilan national, avril 2025*.

⁴¹ « [Plan national d'adaptation au changement climatique \(PNACC-3\)](#) », ministère de la Transition écologique, 2024.

révélées lors des inondations de 2013, Luchon ne devrait être intégrée au dispositif Vigicrues qu'à l'horizon 2030.

- Promouvoir les PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), dispositifs de gestion des crues à l'échelle du bassin versant visant à coordonner les mesures de réduction du risque entre plusieurs communes. Encourager les stratégies STePRiM (Stratégies Territoriales de Prévention des Risques en Montagne), qui sont des stratégies mises en place par des intercommunalités pour gérer les risques naturels tels que crues torrentielles, chutes de blocs, avalanches et glissements de terrain. Luchon ne fait pas partie d'un PAPI, mais fait partie du premier STePRiM de France, au sein de la Communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, qui regroupe 76 communes.
- Intégrer le scénario de +4 °C dans les évaluations des risques d'inondation et dans la conception des infrastructures de protection pour garantir la résilience climatique des investissements publics et éviter la mal-adaptation.
- Promouvoir l'entretien des rivières et canaux par des solutions fondées sur la nature (restauration de zones humides, haies, etc.) afin de mieux réguler les crues.
- Renforcer la "culture du risque" au sein de la population française pour améliorer la sensibilisation, la préparation et la réactivité face aux inondations, par exemple à l'occasion de la Journée nationale de la résilience (13 octobre), et organiser des campagnes de communication avec le soutien d'acteurs de la société civile (ONG, collectivités, entreprises). La mesure souligne aussi l'importance d'approches participatives afin que les citoyens deviennent acteurs de leur propre sécurité.

La mesure 6 concerne la protection des populations contre les risques naturels en zones de montagne. Les actions incluent :

- Améliorer la recherche sur l'impact du changement climatique en montagne et les risques de crues torrentielles, glissements de terrain, coulées de débris et avalanches.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans les plans de prévention.
- Les collectivités locales exposées devront mettre en place une surveillance des risques d'inondation et entreprendre des actions préventives telles que la construction d'ouvrages de protection contre les crues torrentielles, la vidange préventive de lacs de montagne et la purge de zones de départ de blocs.
- Favoriser une culture du risque en promouvant des initiatives participatives engageant le grand public comme acteurs de leur propre sécurité, à travers des campagnes de sensibilisation, de communication sur les risques naturels et des collaborations avec les professionnels de la montagne.

La mesure 7 aborde le risque de nouveaux territoires touchés par les feux de forêt dans le scénario de réchauffement à +4 °C. Ce risque concerne Caramany : bien que le village n'ait pas encore été impacté, les feux de forêts de l'été 2025 dans le département voisin de l'Aude montrent la réalité de la menace. Les actions incluent la mise à jour de la cartographie des risques, le soutien aux collectivités locales pour prévenir les incendies et protéger les habitants, ainsi que le renforcement de la culture du risque.

La mesure 21, cruciale pour Caramany, concerne les sécheresses. Elle vise à garantir une gestion durable de l'eau malgré le changement climatique. Les actions incluent :

- Améliorer les connaissances sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau dans un scénario à +4 °C.
- Passer d'une gestion réactive à une gestion anticipatrice de la sécheresse, et mettre à jour les plans locaux de gestion de l'eau selon ce scénario.
- Utiliser des outils numériques pour suivre l'usage de l'eau et la performance des réseaux, afin d'assurer un équilibre entre besoins et préservation des écosystèmes.
- Améliorer l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et optimiser le stockage de l'eau dans les canaux.
- Aider les usagers de l'eau, entreprises, ménages, agriculteurs, collectivités, à réduire leur consommation, avec un objectif de -10 % d'ici 2030.
- Encourager les nouveaux usages domestiques de l'eau non potable, en promouvant la réutilisation des eaux usées traitées.
- Étudier la désalinisation de l'eau de mer et les conditions de son utilisation.
- Lutter contre la pollution des eaux de captage, aggravée par le changement climatique : volumes d'eau réduits concentrant les polluants en période de sécheresse et ruissellement accru en cas de fortes pluies. Former des animateurs territoriaux pour coordonner les acteurs locaux, promouvoir des pratiques durables et protéger les sources d'eau potable.
- D'ici 2027, instaurer dans chaque sous-bassin une instance de dialogue réunissant toutes les parties prenantes pour anticiper les conflits d'usage, orienter les financements vers l'adaptation et promouvoir une tarification de l'eau qui récompense l'efficacité plutôt que de décourager la sobriété.

La mesure 47 vise à améliorer la gouvernance et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'adaptation national. Elle renforce le rôle du Conseil national de la transition écologique (CNTE) dans le suivi de la mise en œuvre du plan français d'adaptation au climat. Le CNTE est une instance composée

d'élus, mais aussi d'acteurs de la société civile tels que des ONG environnementales et de jeunesse.

La mesure 48 vise à mobiliser les citoyens, notamment les jeunes, en leur offrant la possibilité de s'engager dans l'adaptation climatique via le Service civique écologique. Plusieurs projets pilotes sont actuellement testés dans certains territoires. Une autre action consiste à renforcer les réserves communales de sécurité civile activables en cas de catastrophe naturelle.

Concernant Caramany, le Plan Eau mérite d'être mentionné. Il s'agit d'une stratégie nationale avec une adaptation spécifique aux Pyrénées-Orientales, compte tenu de la gravité de la sécheresse.⁴² Ce plan vise à organiser la sobriété hydrique – avec un objectif de réduction de 10 % des usages d'ici 2030 – et à sécuriser l'approvisionnement en eau par la réduction des fuites et la création d'interconnexions entre réseaux. Il promeut également la réutilisation des eaux usées traitées pour des usages non domestiques (irrigation, etc.), augmente les moyens des agences de l'eau, et prévoit une révision de la tarification.

L'Axe 5, consacré à la gestion de la sécheresse, met l'accent sur la sensibilisation de tous les acteurs – collectivités, ménages, agriculteurs et industriels. Il souligne que la plateforme VigiEau permet aux usagers d'accéder facilement aux informations sur les restrictions d'eau en vigueur, tandis que le guide national sécheresse fournit des critères clairs sur la mise en œuvre des restrictions.

Concernant Luchon, la Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI), adoptée en 2014, définit le cadre national français pour la prévention et la réduction des risques d'inondation.⁴³ Elle souligne que la politique de prévention reste marquée par des faiblesses : connaissance insuffisante des vulnérabilités territoriales et propriété ou gestion floues des infrastructures de protection (digues, etc.). Pour y remédier, l'État a introduit cette stratégie nationale, qui guide les PGRI (Plans de Gestion des Risques d'Inondations) à l'échelle des grands bassins et leur déclinaison en plans locaux. Ses priorités sont de mobiliser tous les acteurs institutionnels, de l'État aux collectivités, pour renforcer la prévention et protéger les populations. La SNGRI souligne l'importance des PPRN (Plans de Prévention des Risques Naturels), alignés sur les priorités de bassin, et appelle à améliorer la connaissance et la prévision des crues via des systèmes comme Vigicrues.

En cas d'inondation, la gestion de crise au niveau communal repose sur les Plans communaux de sauvegarde (PCS). La stratégie encourage une meilleure préparation par le développement d'une culture du risque à travers des exercices d'évacuation et des campagnes d'information. Elle souligne aussi la nécessité d'assurer la coordination entre PCS et ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), plan départemental d'urgence placé sous l'autorité du Préfet. Enfin, elle réaffirme le rôle de la solidarité nationale à travers le régime CAT-NAT (catastrophes naturelles)

⁴² Préfecture des Pyrénées-Orientales, [Plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales](#), 2024.

⁴³ Stratégie nationale de gestion du risque d'inondation

pour la reconstruction post-crise et le Fonds Barnier, qui soutient les collectivités dans la mise en œuvre de mesures de prévention.

Malgré ce cadre politique, plusieurs failles persistent dans l'approche française de l'adaptation au climat.

Premièrement, la politique française s'appuie sur une multiplicité de lois, plans et stratégies (PNACC, Loi Climat et Résilience 2021, Plan Eau, Stratégie nationale de gestion du risque d'inondation, etc.), créant une complexité et des chevauchements rendant la gouvernance difficile, y compris pour les autorités elles-mêmes.

Deuxièmement, la Commission européenne a noté que, bien que la France s'engage formellement à associer les parties prenantes vulnérables, ses rapports nationaux ne fournissent aucune preuve d'une participation réelle.⁴⁴ L'analyse du PNACC le confirme : l'engagement du public se limite principalement à des campagnes de sensibilisation ou à des événements symboliques, plutôt qu'à de véritables processus de consultation structurés. Le plan assimile la participation à la sensibilisation, plutôt qu'à une implication authentique des populations vulnérables dans la prise de décision.

Cela est particulièrement évident dans la mesure 47, qui assimile la gouvernance et l'implication des parties prenantes à la consultation de quelques représentants de la société civile au sein du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Une approche aussi étroite ne garantit pas que les citoyens – et encore moins les jeunes, qui figurent parmi les plus touchés par le changement climatique – soient systématiquement impliqués dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi des mesures d'adaptation. Néanmoins, en ce qui concerne la gestion de la sécheresse, la création d'instances locales regroupant les parties prenantes d'ici 2027 dans les Pyrénées-Orientales constitue une avancée positive, mais les détails concernant leur structure et leur fonctionnement demeurent indéfinis.

Cela s'est également reflété dans l'élaboration du PNACC 3 lui-même, qui n'a été ouvert à la consultation publique que pendant deux mois, du 25 octobre au 27 décembre 2024, et n'a recueilli que 5 965 réponses.⁴⁵

2.3. Niveau régional – Occitanie

Sur la question de l'adaptation au changement climatique, le gouvernement français et l'administration d'État déconcentrée conservent les principales compétences, conformément à la tradition centralisatrice de la France. La Région Occitanie agit principalement dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et du tourisme, et intervient surtout par le cofinancement de projets en partenariat avec les fonds européens.

⁴⁴ Commission Staff Working Document, [Assessment of progress on climate adaptation in the individual Member States](#), SWD (2023) 932 final.

⁴⁵ Ministère de la Transition écologique, [PNACC – synthèse, 25 février 2025](#).

Montrant que la majeure partie du pouvoir décisionnel reste entre les mains de l'État, la présidente de la Région Occitanie a appelé le gouvernement français à lancer un plan national de résilience pour la région, soulignant que l'État détient les leviers essentiels – pouvoir normatif, autorisations de projets et financements – nécessaires pour lutter efficacement contre les inondations, les feux de forêt et les sécheresses.⁴⁶

Concrètement, en matière de prévention des inondations, la Région Occitanie met en place un dispositif de financement pour la prévention du risque d'inondation, afin de soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre d'infrastructures de protection et de mesures de prévention.⁴⁷ Cela comprend des subventions d'investissement pour les infrastructures, ainsi qu'un soutien opérationnel à des initiatives telles que le développement et la coordination des plans PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations, mis en œuvre à l'échelle des bassins versants afin de coordonner les mesures de prévention entre plusieurs communes), des campagnes de sensibilisation du public, l'acquisition d'équipements pour améliorer la prévision des niveaux d'eau, la construction de barrages ou de digues, etc.

En matière de gestion de la sécheresse, la Région Occitanie investit environ 58 millions d'euros entre 2023 et 2027, incluant un cofinancement européen, afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture à travers des projets visant à créer ou moderniser les systèmes d'irrigation, les installations de stockage et les réseaux de distribution.⁴⁸

L'Occitanie fait également partie des 300 régions européennes participant à la Mission de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique, dans le cadre du programme Horizon Europe.⁴⁹ Ce programme aide les régions à expérimenter de nouvelles solutions afin que, lorsqu'elles s'avèrent concluantes, elles puissent être répliquées et étendues à l'ensemble de l'Europe. Par exemple, le projet [Dryad](#) traite de l'adaptation au changement climatique, en particulier des sécheresses et des incendies de forêt, grâce à des solutions fondées sur la nature mises en œuvre dans huit régions différentes.⁵⁰

Le niveau régional présente cependant une faiblesse majeure : il existe peu de transparence ou d'informations publiquement accessibles sur les projets concrets financés par la Région Occitanie en matière de prévention des inondations ou de gestion de la sécheresse. La région pourrait jouer un rôle plus fort dans la centralisation des informations et la valorisation des initiatives réussies, afin d'en permettre la reproduction et la mise à l'échelle sur d'autres territoires.

⁴⁶ Carole Delga, "J'en appelle au président de la République pour le lancement d'un grand plan de résilience en Occitanie," [Région Occitanie, 2023](#).

⁴⁷ [Dispositif régional d'intervention pour la prévention et la réduction des risques d'inondation](#), Région Occitanie, 2023.

⁴⁸ [Gazette du Midi](#), *La Région Occitanie débloque 2,5 M€ pour garantir l'accès à l'eau aux agriculteurs*, 2024.

⁴⁹ The Adaptation Mission receives €370M (2021–2023) from Horizon Europe to pilot climate resilience solutions, aiming to leverage further funding, [DG CLIMA, 7 March 2023](#).

⁵⁰ Dryad – [EU Missions Mission Projects Catalogue, p. 43, 2025](#).

2.4. Niveau local

Luchon

Premièrement, concernant la communication des risques au public, deux outils existent : le DDRM et le DICRIM⁵¹ :

- La préfecture élabore le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), un document complet répertoriant l'ensemble des risques naturels et technologiques présents sur le territoire, notamment les inondations, glissements de terrain, avalanches, séismes, feux de forêt, aléas météorologiques, accidents industriels, ruptures de barrages, transports de matières dangereuses, incidents nucléaires, menaces terroristes et exposition au radon.
- Les communes publient un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document a pour objectif d'informer tous les habitants et visiteurs des risques naturels et technologiques affectant la commune. Il fournit également des consignes de sécurité et des recommandations à suivre en cas d'incident, telles que ne pas aller chercher ses enfants à l'école, monter à l'étage, fermer le gaz et l'électricité, et ne pas prendre la route.

Deuxièmement, plusieurs plans de prévention sont en place :

Au niveau du grand bassin hydrographique, Luchon relève du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI 2022–2027) du bassin Adour-Garonne, une stratégie à l'échelle du bassin coordonnée par le préfet de bassin.⁵² Ce plan définit les priorités pour répondre aux risques identifiés (par exemple réduire l'exposition, améliorer les systèmes d'alerte, promouvoir les solutions fondées sur la nature) et précise les actions devant être menées par l'État et les collectivités locales.

Au niveau intercommunal, la Communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, à laquelle appartient Luchon, a été le premier territoire de France à être officiellement labellisé dans le cadre national STePRiM. Cette initiative, lancée par l'État et la Région Occitanie, aide les zones de montagne à élaborer des stratégies globales pour gérer les aléas naturels tels que les crues torrentielles, les chutes de blocs, les avalanches et les glissements de terrain. Cependant, il reste difficile de savoir concrètement en quoi consiste le plan de gestion des crues torrentielles, en raison du manque d'informations disponibles.

Une autre option serait d'adhérer à un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), un cadre coordonné permettant à plusieurs communes d'un même bassin versant de mettre en œuvre conjointement des projets de prévention des inondations. Les PAPIs sont des programmes contractuels entre l'État et les collectivités locales, qui permettent aux territoires participants de bénéficier de

⁵¹ Information from *Comment s'informer sur le risque inondation en Haute-Garonne*, [Risques-Inondations 31](#).

⁵² DREAL Occitanie, [Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022–2027 – Bassin Adour-Garonne, 2022](#).

financements publics (État et région) pour les travaux de prévention. Ils ne peuvent être élaborés que dans les TRI (Territoires à Risque Important d'Inondation), désignés par l'État selon des critères tels que la densité de population et les dommages économiques potentiels. Chaque TRI adopte une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), qui fixe les priorités locales, tandis que le PAPI traduit ces priorités en actions concrètes et opérationnelles.

Au niveau communal, toute commune exposée à des risques naturels doit disposer d'un Plan de Prévention des Risques (PPR). Il s'agit d'un outil réglementaire élaboré par l'État afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Chaque PPR est établi en concertation avec la collectivité locale et adapté aux risques spécifiques de la commune. Luchon dispose d'un PPR, mais celui-ci n'est pas accessible en ligne.

Un acteur clé de la prévention des inondations, le Syndicat Mixte de la Garonne Amont (SMGA), détient depuis 2019 la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans le bassin de la Garonne Amont. Son périmètre territorial couvre une grande partie du bassin, soit deux départements, quatre communautés de communes, 173 communes et 87 000 habitants. Le SMGA concentre ses activités sur l'entretien des cours d'eau et de leurs berges, la gestion des sédiments et la restauration écologique du bassin. Il assure également le suivi de l'état des digues et barrages ainsi que des travaux associés, bien qu'il n'en soit pas le gestionnaire direct.

Au fil du temps, l'approche du SMGA a évolué : les rapports d'activité récents (2022–2024) montrent une importance croissante accordée à l'implication du public, à travers des réunions publiques pour présenter les études et travaux en cours, des campagnes de sensibilisation dans les écoles et auprès des citoyens, ainsi que la participation à la Journée nationale de la résilience. La Garonne Amont, où se situe Luchon, n'est actuellement pas couverte par un PAPI, mais le SMGA conduit une étude de faisabilité pour créer un PAPI sur ce territoire afin d'améliorer la coordination et l'accès aux financements régionaux et nationaux pour les projets de prévention des inondations.

Troisièmement, concernant la concertation publique, les communes disposant d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI), équivalent à un PPRN, sont tenues d'organiser une réunion publique au moins tous les deux ans. Ces réunions doivent porter sur les caractéristiques propres aux risques naturels de la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde, les dispositifs d'alerte, les recommandations du PPRI, ainsi que les actions mises en œuvre par la commune.

En cas d'inondation, la commune active son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour protéger les habitants et coordonner les secours. Ce plan définit les principaux risques locaux, les mesures de sécurité, les publics vulnérables, les procédures d'alerte et les moyens d'urgence.

Lacunes identifiées au niveau local:

1. Dans le DDRM de la Haute-Garonne, le préfet souligne que, bien que la protection des citoyens soit une responsabilité essentielle des pouvoirs publics, les citoyens demeurent les premiers acteurs de leur propre sécurité. Une culture du risque partagée est donc indispensable pour développer les bons réflexes en cas de danger et encourager un engagement civique actif (formation aux gestes de premiers secours, bénévolat dans les services d'incendie, adhésion à la réserve communale de sécurité civile). Si ces principes sont justes, les autorités publiques ne remplissent pas leur devoir d'information et de formation efficaces de la population.

Le DDRM est largement méconnu du grand public, et sa diffusion devrait être considérablement renforcée et rendue plus accessible. De plus, il indique que les citoyens doivent rechercher activement une formation ou rejoindre les services de secours bénévoles. Une formation aux premiers secours est proposée dans le département (au tarif de 65 €), mais aucune formation spécifique à la prévention des inondations n'existe.

2. Dans le cas de Luchon, le DICRIM mentionne l'existence d'un PPR, mais le document lui-même n'est pas accessible en ligne, uniquement sur demande auprès de la mairie, ce qui limite gravement l'accès du public à des informations essentielles sur les mesures locales de prévention.
3. Organiser une réunion publique tous les deux ans seulement, comme l'exige la réglementation actuelle pour les communes dotées d'un PPR, est insuffisant pour réellement sensibiliser la population locale. Des réunions plus fréquentes, ainsi que le développement d'outils de formation accessibles aux habitants, sont nécessaires pour avoir un véritable impact. Le SMGA organise déjà des événements dans le département, mais leur nombre et leur portée devraient être accrus, notamment à Luchon, où le risque est élevé, en mettant l'accent sur les gestes d'urgence à adopter en cas d'inondation ou de crue torrentielle.
4. Il existe une absence totale d'approches participatives : aucun de ces plans de prévention des inondations n'a été élaboré en concertation avec la population, contrairement aux exigences de la Loi Climat et Résilience et aux objectifs participatifs du PNACC.
5. Il y a un manque de clarté quant à l'articulation des différents plans de prévention, notamment entre le STePRiM intercommunal et le PPR communal. L'effort actuel du SMGA pour établir un PAPI pourrait encore brouiller les responsabilités, à moins que des mécanismes de coordination ne soient clairement définis. Il reste également incertain si les territoires labellisés STePRiM peuvent bénéficier des mêmes financements étatiques ou régionaux que les programmes PAPI.
6. Enfin, il demeure flou de savoir ce qui se passerait réellement en cas d'inondation : si et comment la population serait avertie à l'avance, quels systèmes d'alerte seraient utilisés, et quelles procédures d'urgence seraient

activées. Cette incertitude découle en grande partie du fait que ces informations ne sont pas publiques. En effet, ni le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ni le Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), coordonné par le préfet, ne sont accessibles au public. Cela constitue une grave lacune dans la communication du risque et la préparation de la population.

Caramany

Concernant la communication des risques, deux outils existent.

La préfecture a publié un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) pour les Pyrénées-Orientales, qui inclut la commune de Caramany.⁵³ Le document décrit les risques d'incendie de forêt et résume brièvement les mesures préventives et les règles en vigueur. Il note également que certaines communes disposent d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), mais Caramany n'en possède pas, bien qu'un tel plan serait de plus en plus pertinent.

Fait surprenant, alors que le DDRM répertorie de nombreux risques, y compris ceux liés au changement climatique, il n'aborde pas la question des sécheresses, alors même que la pénurie d'eau constitue l'un des problèmes les plus pressants pour Caramany.

La même limite apparaît dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Caramany : il identifie divers aléas tels que les inondations, les glissements de terrain et les incendies, mais omet totalement les sécheresses. Le site internet de la commune ne relaie que les arrêtés préfectoraux relatifs aux restrictions d'usage de l'eau, sans fournir d'informations complémentaires ni de communication à destination des habitants.

Concernant la gestion de l'eau, le Plan Eau mentionné précédemment constitue le principal cadre politique. Il a été défini par le Ministère de la Transition écologique et est mis en œuvre par plusieurs acteurs, dont le préfet, l'Agence de l'eau à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) — qui intervient à l'échelle du sous-bassin où se situe Caramany — ainsi que les collectivités locales.

Il existe donc des lacunes évidentes au niveau local :

1. Ni le DDRM ni le DICRIM n'abordent les risques liés à la sécheresse, ni ne prévoient de mesures pour informer, accompagner ou sensibiliser la population sur la manière de réagir face à une pénurie d'eau prolongée. Les capacités limitées de la commune expliquent probablement cette inaction, Caramany étant une très petite collectivité disposant de ressources administratives et techniques modestes.

⁵³ [DDRM Pyrénées-Orientales](#), Préfecture des Pyrénées-Orientales, 2024.

2. En ce qui concerne la gestion de la sécheresse, le Plan Eau définit une stratégie pour lutter contre les sécheresses dans les Pyrénées-Orientales, avec des objectifs et des actions clairement identifiés. Cependant, il existe peu de clarté sur les responsabilités de mise en œuvre de ces mesures et sur la coordination entre acteurs dans la pratique. L'Agence de l'eau est censée jouer un rôle central dans le déploiement du plan, mais son implication opérationnelle au niveau local demeure incertaine.

Partie 3 – Témoignages et recommandations en faveur d'une résilience climatique inclusive

Afin de garantir que les réalités locales et les perspectives des jeunes soient véritablement prises en compte dans l'analyse, une série d'entretiens a été menée auprès de jeunes résidents de Luchon et de Caramany. Ces échanges ont exploré la manière dont les jeunes vivent et perçoivent les défis liés au climat – incendies de forêt, sécheresses, inondations – ainsi que les répercussions économiques pour les professions de montagne, y compris les employés de stations de ski, parapentistes, agriculteurs, vigneron et jeunes parents conciliant garde d'enfants et travail saisonnier. L'objectif de cette approche qualitative est d'identifier les failles concrètes dans les mesures d'adaptation au niveau local et de fournir des éléments factuels destinés à éclairer des recommandations politiques pour une gouvernance climatique plus inclusive et efficace.

3.1. Luchon

1. Comment avez-vous vécu la crue de 2013 et quel impact a-t-elle eu sur votre vie personnelle ou professionnelle ?

Les impacts ont varié de dévastateurs à insignifiants. Valentin (31 ans) se souvient comment la crue soudaine a inondé son jardin et son garage, détruisant des objets personnels et une moto, et l'obligeant à manquer le travail afin de tout vider et nettoyer. Thomas (31 ans) raconte que la maison de ses parents a été submergée par plus d'un mètre d'eau, causant d'importants dégâts matériels; depuis, il note que beaucoup d'habitants vivent avec un doute et une peur récurrents à chaque fonte des neiges au printemps. Pour Jean-Louis (36 ans), vivant sur les hauteurs, il n'y a eu aucun impact, bien qu'il ait été témoin des perturbations vécues par d'autres.

2. Qu'a-t-il le plus manqué de la part des autorités publiques ?

Le manque d'anticipation et la faiblesse de la communication sont apparus comme des thèmes récurrents. Jean-Louis (36 ans) a souligné qu'il n'y avait eu aucune anticipation des risques : les services d'urgence ont été débordés, personne n'a été prévenu de ce qui arrivait, laissant les citoyens improviser. Thomas (31 ans) a rappelé qu'il y avait eu un manque de communication et d'information de la part des autorités concernant une éventuelle montée des eaux. Pourtant, cela était prévisible : une forte tempête avait été annoncée ce jour-là et, combinée à la fonte des neiges en montagne, elle a rapidement fait monter le niveau de l'eau. Valentin (31 ans) a exprimé sa frustration face au manque d'anticipation des autorités, qui auraient dû

construire des infrastructures préventives comme des digues, ainsi qu'à l'absence de soutien ou de compensation financière. Charlie (30 ans) a pointé le manque d'aides financières, notamment de la région Occitanie, pour la reconstruction d'infrastructures endommagées comme le casino.

3. Quelles mesures concrètes devraient être mises en place ?

Jean-Louis (36 ans) recommande l'installation de capteurs de niveau d'eau, le développement de systèmes de prévision hydrologique et d'alerte, ainsi que l'organisation d'exercices annuels d'évacuation avec sirènes dans les zones sensibles. Valentin (31 ans) plaide pour la mise en place d'alertes par SMS et sirènes, une refonte complète des fossés le long des cours d'eau afin de prévenir de futurs débordements, et la construction de digues dans les zones les plus critiques. Charlie (30 ans) suggère de renforcer les berges des rivières de la Pique et de l'One et de procéder à des lâchers d'eau réguliers depuis les lacs de montagne lors des années de fortes chutes de neige. Alice (31 ans) insiste sur la nécessité de diffuser des brochures d'information claires, de créer des zones de parc avec sols perméables capables d'absorber les débordements et de développer des infrastructures de dérivation des eaux. Thomas (31 ans) propose d'installer des systèmes d'alerte dans toutes les maisons situées le long des rivières susceptibles d'être à nouveau touchées par des inondations, ainsi que de baisser les niveaux d'eau des lacs de montagne équipés de barrages au moment de la fonte des neiges au printemps.

4. Vous sentez-vous écouté et impliqué dans les décisions pour l'avenir ?

Le sentiment dominant est celui d'une exclusion du processus décisionnel. Jean-Louis (36 ans) a exprimé qu'il ne se sent ni écouté ni impliqué, suggérant la tenue de réunions publiques et d'initiatives de sensibilisation pour renforcer la compréhension collective. Valentin (31 ans) ne se sent pas du tout entendu ni impliqué. Il souligne la nécessité d'un comité citoyen indépendant chargé d'apporter un avis non partisan sur les décisions locales en matière de climat et d'écologie. Thomas (31 ans) estime que les ONG locales pourraient motiver les jeunes des vallées touchées par ces événements climatiques. Alice (31 ans) propose que la municipalité dispose d'un budget dédié et d'un programme politique spécifique pour faire face au changement climatique. Marie (36 ans) affirme que ce qui l'encouragerait à participer, ce sont des ateliers concrets sur le sujet, combinant information, réflexion et pratique, en notant que « dire, c'est bien, faire, c'est mieux ».

3.2. Caramany

1. Comment vivez-vous la sécheresse et les restrictions d'eau, et quel impact cela a-t-il sur votre vie personnelle ou professionnelle ?

Les jeunes interrogés évoquent un mélange d'anxiété personnelle, d'adaptations quotidiennes et d'incertitudes professionnelles. Marion (32 ans) décrit comment, même sans jardin, la sécheresse influence ses routines : elle réutilise l'eau de vaisselle, apprend à sa fille la valeur de l'eau et observe des tensions croissantes dans son village autour de l'utilisation de la source locale, avec des actes de sabotage marquant les premiers signes d'une « guerre de l'eau ». Elle note également une anxiété grandissante face au risque d'incendies. Julia (36 ans) et son

mari, vigneron, craignent d'être contraints de partir si la sécheresse persiste. Entretenir un potager avec les restrictions d'eau est devenu presque impossible. Ils surveillent attentivement les précipitations, vérifient régulièrement le niveau des rivières et se montrent extrêmement prudents dans leur consommation d'eau domestique. Jeanne (33 ans), également agricultrice, exprime une profonde inquiétude quant à la viabilité de son métier dans les 10 à 20 ans à venir. Aude (34 ans) veille à limiter sa consommation d'eau, tant personnelle que pour son potager, mais insiste sur l'importance d'arroser les arbres qu'elle a plantés, considérant que l'eau utilisée pour leur croissance est un investissement essentiel pour l'avenir. Thomas (34 ans) exprime une forte angoisse quant à l'avenir du département face à l'aggravation des sécheresses.

2. Qu'a-t-il le plus manqué de la part des autorités publiques ?

Les répondants expriment une nette insatisfaction face à l'insuffisance des réponses institutionnelles. Marion (32 ans) déplore l'absence d'actions concrètes de la part des autorités et la lenteur du développement d'une conscience collective de la gravité de la sécheresse. Julia (36 ans) dénonce des restrictions contradictoires, telles que l'interdiction d'arroser les arbres, pourtant essentiels pour fournir de l'ombre lors des canicules. Ces mesures pénalisent à la fois les citoyens et les communes, révélant, selon elle, un manque de compréhension climatique et écologique de la part des décideurs. L'eau est traitée comme un bien de consommation plutôt que comme un élément essentiel du cycle naturel et de la vie elle-même. Elle critique aussi les programmes européens d'arrachage de vignes, conséquence de la sécheresse, qui ont laissé des milliers d'hectares à l'abandon, sans projet de restauration des écosystèmes, de préservation des sols ou de replantation. Elle note une absence frappante d'initiatives pour préserver les ressources en eau et soutenir les agriculteurs dans le maintien de sols sains. Jeanne (33 ans) insiste sur le besoin urgent d'un soutien financier pour l'ASA, l'association locale citoyenne qui gère les anciens canaux d'irrigation. Thomas (34 ans) déplore un manque global d'investissements dans l'adaptation climatique, tandis qu'Aude (34 ans) appelle à un plus grand investissement public dans la gestion collective de l'eau, incluant des subventions pour les récupérateurs d'eau de pluie domestiques et des stratégies à long terme pour sécuriser l'approvisionnement local.

3. Quelles mesures concrètes devraient être mises en place ?

Marion (32 ans) propose le recyclage local des eaux usées avec filtration par algues et l'installation obligatoire de récupérateurs d'eau de pluie dans chaque village pour entretenir les espaces verts et publics. Elle appelle à une éducation environnementale dès la maternelle, au nettoyage des rivières et lacs pollués, et à la réduction des produits chimiques agricoles et viticoles. Marion met aussi l'accent sur la mobilisation communautaire à travers des « fêtes de l'eau » et la plantation d'espèces résistantes à la sécheresse, comme les plantes grasses et les cactus. Elle propose un soutien financier pour l'irrigation goutte-à-goutte, les oyas (pots en terre cuite enterrés pour une diffusion lente de l'eau) et les citernes partagées dans les jardins collectifs, tout en appelant à des mesures de protection concrètes pour les agriculteurs et viticulteurs afin de garantir des alternatives viables dans un climat changeant. Julia (36 ans) souligne la nécessité d'adapter l'agriculture, de réduire la pression touristique durant les mois les plus secs, et de créer des piscines publiques

afin de limiter l'usage privé de l'eau, tout en appelant au développement de technologies de captation de la rosée et de réduction de l'évaporation des sols. Jeanne (33 ans) estime que l'agriculture régénératrice est essentielle pour la préservation des sols. Aude (34 ans) plaide pour la récupération d'eau de pluie à l'échelle domestique, des solutions durables pour la distribution d'eau et la fin des pratiques inutiles telles que l'irrigation des terrains de golf, tandis que Thomas (34 ans) réclame une gestion plus efficace de l'eau.

4. Vous sentez-vous écouté et impliqué dans les décisions pour l'avenir ? Qu'est-ce qui favoriserait votre participation ?

La plupart des participants se sentent exclus des processus décisionnels locaux sur le climat et la gestion de l'eau. Marion (32 ans) remarque que les habitants ne sont pas consultés et qu'aucun mécanisme structuré n'existe pour les impliquer. Elle suggère des discussions publiques au niveau communal pour sensibiliser et co-construire des solutions adaptées localement. Elle appelle à des mesures radicales pour transformer l'éducation à l'école. Julia (36 ans) observe également que peu ou pas d'institutions n'impliquent la population sur les questions de sécheresse et d'adaptation, ajoutant que des groupes d'action locaux seraient mieux placés pour y répondre. Thomas (34 ans) partage cette opinion, soulignant la nécessité d'une meilleure communication sur les possibilités de participation.

Partie 4 – Recommandations

S'appuyant sur une approche bottom-up, les recommandations suivantes peuvent être formulées, organisées selon trois axes : gouvernance, prévention des inondations et sécheresses.

Gouvernance et participation citoyenne

- Créer des comités citoyens sur l'écologie et les décisions climatiques au niveau local, à Luchon et à Caramany.
- Tenir des réunions municipales régulières pour co-concevoir les actions locales en matière de climat.
- Intégrer l'éducation au climat et à l'eau de la maternelle à l'âge adulte.
- Soutenir les ONG locales qui impliquent les jeunes dans des initiatives climatiques.
- Organiser des fêtes de l'eau, des événements de sensibilisation et des ateliers pratiques sur les inondations et les sécheresses.

Inondations

- Intégrer Luchon et la vallée de la Pique au système de prévision Vigicrues dès que possible.
- Améliorer la communication avec le public grâce à des alertes par SMS et par e-mail, ainsi qu'à une communication proactive de la part des autorités dès qu'une menace est identifiée.
- Fournir une information claire et accessible sur les risques d'inondation et les mesures de sécurité, par une transparence accrue, la publication de données et une diffusion active.
- Organiser des exercices d'évacuation réguliers et installer des sirènes et systèmes d'alerte dans les zones à risque situées près des rivières.
- Vider préventivement les lacs de montagne après de fortes chutes de neige.
- Restaurer les berges des rivières de la Pique et de l'One.
- Assurer un soutien financier public renforcé après les inondations, notamment de la part de la Région et de l'État.

Sécheresse

- Adapter les restrictions d'eau aux besoins climatiques (par exemple, autoriser l'arrosage des arbres).
- Soutenir l'association citoyenne de Caramany (l'ASA) pour la rénovation et l'entretien des canaux d'irrigation.
- Promouvoir et soutenir les systèmes domestiques de récupération des eaux de pluie et des eaux grises.
- Encourager la plantation d'espèces résistantes à la sécheresse.
- Conditionner les aides européennes à l'arrachage de vignes à des projets de restauration des sols et de replantation.

Partie 5 – Focus sur la situation à Kibera

Les inondations et leurs impacts

En avril 2024, le quartier informel de Kibera a été frappé par l'une des inondations les plus dévastatrices de ces dernières années. Des pluies torrentielles ont fait déborder la rivière Ngong, emportant maisons et biens, détruisant de petites entreprises et contaminant les rares réserves d'eau avec des eaux usées et des

déchets industriels. Des milliers de personnes ont été déplacées du jour au lendemain. Les écoles et les centres communautaires ont dû fermer, tandis que les flambées de maladies hydriques telles que le choléra et la typhoïde se sont multipliées dans les semaines qui ont suivi. Cette catastrophe a mis en lumière la vulnérabilité chronique du quartier face aux inondations, aggravée par les canalisations obstruées, les infrastructures défailtantes et la pollution industrielle non régulée le long des berges.

Impact sur la jeunesse

Les jeunes, qui représentent plus de 60 % de la population de Kibera, ont été les plus touchés par la catastrophe. Les élèves ont manqué plusieurs semaines d'école en raison de salles de classe endommagées et de routes impraticables. Les jeunes entrepreneurs et travailleurs occasionnels ont perdu leurs revenus lorsque les petits commerces et ateliers ont été détruits. Beaucoup ont été contraints d'accepter des emplois précaires, dangereux ou exploités afin de subvenir aux besoins de leur famille. Au-delà des pertes matérielles, les inondations ont laissé une lourde empreinte psychologique : les jeunes décrivent la peur des pluies futures, le traumatisme lié aux déplacements répétés et l'anxiété d'un avenir incertain dans un quartier où les services de base sont précaires. Malgré ces épreuves, la jeunesse de Kibera s'est également mobilisée de manière remarquable, déblayant les décombres, accueillant des voisins sinistrés et mettant en place des réseaux informels d'alerte et de secours.

Lacunes politiques

Le Kenya a élaboré des politiques climatiques progressistes aux niveaux national et comté, notamment le National Climate Change Action Plan (NCCAP) et le Nairobi City County Climate Change Act (2021). Cependant, ces cadres se traduisent rarement par une protection réelle pour les habitants de Kibera. Le financement climatique est souvent orienté vers des projets d'infrastructure situés dans le centre de Nairobi, tandis que les quartiers informels sont marginalisés. Les mesures de prévention des inondations, telles que l'amélioration des systèmes de drainage ou la mise en place de dispositifs de collecte des eaux de pluie, sont sous-financées ou ne sont tout simplement pas mises en œuvre. Les initiatives portées par les jeunes, comme les propositions de collecte d'eau pluviale à l'échelle locale ou les solutions de drainage conçues par la communauté, sont régulièrement rejetées comme étant trop modestes ou « non répliquables », malgré leur pertinence manifeste. Les inondations de 2024 ont mis en évidence les conséquences de ce fossé entre la politique et sa mise en œuvre : les politiques existent sur le papier, mais elles ne protègent pas les communautés les plus exposées aux risques climatiques.

L'exclusion des jeunes

Un autre problème récurrent est l'exclusion systématique des jeunes de la gouvernance climatique. Les jeunes de Kibera sont rarement invités dans les espaces décisionnels, et lorsqu'ils le sont, c'est souvent de manière symbolique, sans réelle influence sur les résultats. Les mécanismes de financement, qu'ils soient

internationaux ou nationaux, demeurent inaccessibles : les exigences en matière de propositions complexes, de comptes audités ou de rapports détaillés excluent les organisations de jeunesse locales comme Maida CBO. Il en résulte une double injustice : les jeunes sont les plus touchés par les catastrophes climatiques et souvent les premiers à réagir, mais ils sont exclus de l'élaboration des politiques et privés des ressources nécessaires pour développer leurs solutions.

Ce qu'il faut faire

Pour remédier à ces lacunes, les jeunes de Kibera appellent à la création de Centres communautaires de résilience climatique, à la mise en place d'un Fonds climatique pour la jeunesse du comté avec un accès simplifié, et à une représentation obligatoire des jeunes (au moins 30 %) dans les comités climatiques. Ils insistent également sur la nécessité d'intégrer la jeunesse dans les systèmes d'alerte précoce, en utilisant leurs réseaux pour diffuser les alertes et coordonner les évacuations. Enfin, l'échange transcontinental avec leurs pairs des Pyrénées représente une occasion précieuse de partager des stratégies de résilience face à l'eau et de construire une voix commune de plaidoyer au niveau UA-UE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER :

Contact: roman.mauroschat@petite-graine.org

Préparé par : Roman Mauroschat, Association Petite Graine (France)

Pour en savoir plus sur Voices Unheard : From Pyrenees to Kibera, retrouvez-nous sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), et [TikTok](#)